

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction générale
de l'enseignement
scolaire

Paris le

Service de l'instruction
publique et de l'action
pédagogique

La ministre de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche

Mission de
l'accompagnement
et de la formation

à

Bureau des contenus
d'enseignement et des
ressources pédagogiques

Mesdames et messieurs les recteurs
d'académie

DGESCO MAF 1
n° 2014 –

Mesdames et messieurs les inspecteurs
d'académie, directeurs académiques des
services de l'éducation nationale

Affaire suivie par
David Muller

Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale chargés de mission
maternelle

Téléphone
01 55 55 17 65

Courriel
david.muller
@education.gouv.fr

Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale chargés de circonscription
du 1^{er} degré

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Objet : orientations pour la mise en œuvre de la consultation nationale sur le projet de programme de l'école maternelle.

1. Enjeux et finalités

Le Conseil supérieur des programmes (CSP) a rendu publique le 3 juillet 2014 sa **proposition de programme pour l'école maternelle**. La loi de refondation de l'École a réaffirmé l'importance spécifique des missions de l'école maternelle qui constitue désormais un cycle unique. En ce sens, la Ministre souhaite engager une large consultation qui a pour principal objectif de recueillir des avis, des réactions et des suggestions sur le projet de programme. Il est à noter qu'une **synthèse nationale** de cette consultation sera produite par la direction générale de l'enseignement scolaire. Elle sera rendue publique et transmise au CSP.

2. Modalités de mise en œuvre

La consultation se déroulera pendant une période de **4 semaines ouvrables, du 22 septembre au 18 octobre 2014**. Pour se réunir et échanger, les équipes pédagogiques disposeront d'une **demi-journée banalisée**. Elles pourront profiter de ce temps pour la consultation sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, à laquelle elles sont aussi bien sûr associées.

Je vous rappelle que les écoles maternelles relevant de l'**enseignement privé sous contrat** sont également concernées par cette phase de consultation.

Tous les professeurs du premier degré qui le souhaitent peuvent exprimer leur avis sur les projets du CSP via l'espace numérique dédié aux consultations nationales mis en place sur le site éducol :

eduscol.education.fr/consultations-2014-2015

Dans les circonscriptions, les conseillers pédagogiques participeront également à la consultation sur le projet de programme autour de l'inspecteur de l'éducation nationale.

Il vous appartient de définir les modalités d'organisation de cette consultation. Dans tous les cas, vous veillerez à **informer de cette échéance dans les meilleurs délais afin de permettre aux familles de s'organiser**.

Sous l'impulsion des inspecteurs de l'éducation nationale, **les directeurs d'école organiseront les échanges collectifs**. Au regard de la dimension éducative du travail mené en maternelle, les équipes pédagogiques peuvent, si elles le souhaitent, associer les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) à la réflexion conduite.

Afin de guider la réflexion sur le projet de programme et de faciliter les remontées au niveau départemental, la direction générale de l'enseignement scolaire met à disposition des équipes une **trame de questions** (cf. pièce jointe) disponible sur le site dédié aux consultations nationales.

3. Remontée des synthèses départementales

À l'issue de la demi-journée de réflexion collective, les directeurs d'école transmettent à l'IEN de circonscription le document complété. Dans chaque circonscription, l'IEN réalise la synthèse des questionnaires transmis par les écoles, en vue d'une synthèse départementale. Celle-ci sera élaborée sous l'égide des **IEN chargés de mission maternelle**.

L'ensemble des IEN du premier degré sont invités, s'ils le souhaitent, à proposer une contribution personnelle et/ou collective, fondée sur leur expertise en la matière.

Les contributions des départements me seront transmises par l'intermédiaire de la trame de questions ci-jointe **au plus tard le 10 novembre 2014** à l'adresse suivante :

dgesco.maf1@education.gouv.fr

Il est important que le document mentionne bien le **nombre de personnels enseignants consultés** (encadré p. 1) ainsi que **des réponses quantifiées** qui permettront une mesure nuancée du niveau d'adhésion des personnels. L'ensemble de ces remontées départementales servira ensuite à nourrir la **synthèse nationale** qui sera rendue publique sur l'espace numérique dédié aux consultations.

Je vous remercie par avance pour votre collaboration.

Pour la ministre et par délégation
La directrice générale de l'enseignement scolaire

Florence Robine

PJ :

- projet de programme pour l'école maternelle ;
- guide pour l'animation de la demi-journée banalisée et la remontée des synthèses ;
- point d'information DGESCO.